

2014-11-163-DVCS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 3.3.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2014

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE MEGA CGR

L'an deux mille quatorze, le 6 novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, M. DUBUS, M. GARANS, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme MOUNIER, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, M. POULAERT, M. CLAVERIE

EXCUSES

Mme DUPRE	procuration à	Mme BIRLES
Mme SAINT-AUBIN	procuration à	Mme DUFAU
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme FAURE	procuration à	M. POULAERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33



2014-11-163-DVCS - AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE MEGA CGR

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

En 2002, la commune avait sollicité auprès du MEGA CGR de Tarnos la mise à disposition de la salle de cinéma n°1 afin d'organiser des manifestations culturelles.

Cette salle peut être utilisée le vendredi de 8h00 à 12h30 (hors période de vacances scolaires), 4 fois par an minimum.

Il est proposé de faire évoluer le prix de la location, inchangé depuis 2002, en le passant de 717, 60€ à 840€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son président,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L2121-29

Vu la convention en date du 18 mars 2002

Considérant le projet d'avenant

DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Méga CGR un avenant à la convention relative à la mise à disposition de la salle n°1, 4 fois par an minimum au prix de 840€ TTC par utilisation, pour y organiser des manifestations culturelles

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévues au budget

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 7 novembre 2014

Le Maire

